

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Pier Boivin

<https://www.cadre21.org/membres/fc275615a0112f6a6406eaf7>

Date d'obtention : 2026-08-05 13:05:37

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il s'agit d'un protocole uniformisé et appuyé et qu'il est important de le suivre dans les cas de sextage étant déclarés par les jeunes de nos écoles.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serai maintenant à l'aise de naviguer les situations de sextage, puisque je suis maintenant informée des bonnes pratiques.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je ferai particulièrement attention de préserver leur intégrité physique et psychologique. En agissant rapidement, en ne consultant pas le contenu, en agissant dans le but de stopper rapidement la propagation et en intervenant de façon à ébruiter la situation au minimum.